

Protéger les captages d'eau potable, c'est désormais une priorité de la politique de l'eau. À juste titre, mais sur le terrain ça ne va pas de soi.

## EAU POTABLE

# La ressource en quête de protection

ÉLISABETH CHESNAIS

Il n'est pas inutile de trop s'inquiéter pour la qualité de l'eau du robinet, elle est en permanence conforme aux normes pour 98% de la population. Que Choisir l'a rappelé récemment (QC n° 524). Mais c'est au prix de traitements coûteux, d'abandons de captages contaminés par les nitrates et les pesticides, d'interconnexions de réseaux pour abaisser les teneurs en polluants. Une course en avant qui se répercute sur les factures d'eau des consommateurs.

**5000 captages fermés en 10 ans pour cause de pollution**

«De plus en plus de services d'eau potable doivent s'équiper en unité de traitement pour les nitrates et les produits phytosanitaires pour continuer à délivrer

une eau respectant les normes de potabilisation», confirme le ministère de l'Écologie. Car la qualité de l'eau des rivières et des nappes souterraines, elle, reste très dégradée.

## Aider les agriculteurs à changer leurs pratiques

Toutes les études démontrent pourtant que les solutions préventives, autrement dit la lutte contre les pollutions agricoles, ont un coût moins élevé que les solutions curatives de traitement de l'eau. La Cour des comptes a fait le calcul en 2010. Dépolluer l'eau coûte 2,5 fois plus cher qu'aider les agriculteurs à éviter de polluer. Depuis, l'agence de l'eau Seine-Normandie a mené l'expertise sur 21 captages répartis sur son territoire. Résultat, le préventif coûte toujours moins cher. De 2 à 87 fois moins que le curatif, selon les communes étudiées.



SMPBR

En toute logique, avec de tels enjeux financiers, la protection de la ressource en eau devrait être une priorité absolue. D'autant que l'exigence de protection des captages, les zones où l'on effectue les prélèvements d'eau potable, ne date pas d'hier. Elle a été inscrite dans la loi en 1964, il y a cinquante ans! Face à l'impact grandissant des pollutions agricoles, la loi sur l'eau de 1992 l'a réaffirmée, sans plus de résultat. Au lieu de lutter contre les pollutions, on a fermé les captages trop chargés en nitrates ou en pesticides, soit 5 000 en 10 ans! Ça n'a pas suffi. En 2008, le Grenelle de l'environnement en a listé 507 à protéger dans les quatre ans. Depuis, les six agences de l'eau qui se partagent le territoire ont publié leur état des lieux. Le nombre de captages très dégradés est passé à plus de 2 500. Le bassin Seine-Normandie, à lui seul, en compte 1 700.

## Causes et solutions sont connues

Or il n'y a aucune fatalité dans ce bilan désastreux! Les causes et les solutions sont connues. Il s'agit des pratiques agricoles et de l'affectation des sols. «Les premières mesures à mettre en place pour améliorer la qualité de l'eau des captages, ce sont les actions permettant de réduire la pollution, comme la réduction du recours aux fertilisants et aux produits phytosanitaires, le changement du système de cultures, le passage à l'agriculture biologique, qui évite l'usage de phytos. Il y a aussi le reboisement ou la mise en place de prairies dans les zones les plus sensibles, explique Claire Billy, spécialiste des pollutions diffuses à l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques). L'autre levier est complémentaire. Il porte sur la réduction du transfert des polluants par la mise en place de cultures intermédiaires qui piègent les nitrates, de zones tampon, notamment les bandes enherbées le long des cours d'eau. Mais pour établir un plan d'action sur une aire de captage, on croise les solutions techniques avec leur acceptabilité économique localement. Il faut que chacun s'y retrouve pour franchir le pas.»

Le pari est loin d'être gagné: la politique agricole commune (PAC) incite beaucoup plus à la course aux rendements qu'à la protection des captages, et les montants versés aux agriculteurs sont sans commune mesure. Par exemple, on arrive à environ 1,6 milliard d'euros d'aides directes par an au titre de la PAC en Seine-Normandie, contre 35 millions d'aides pour la protection de la ressource en eau, soit un rapport de 1 à 43! L'an dernier d'ailleurs, l'agence de l'eau Seine-Normandie n'a dépensé qu'à 60% le budget qu'elle consacre aux mesures de protection des captages et de maîtrise des pollutions diffuses. «Le problème,



SMPBR

L'achat de parcelles par la ville de Rennes a permis le reboisement à proximité des zones de captage.

## LONS-LE-SAUNIER (JURA)

## La prévention fait ses preuves

En 1991, les eaux qui alimentent le captage de Lons-le-Saunier (39) peuvent atteindre 40 mg/l de nitrates (pour une norme à 50 mg/l) et 0,9 µg/l d'atrazine (pour une norme à 0,1 µg/l). C'est le choc! Aussitôt, la ville passe des conventions avec les agriculteurs installés à proximité du captage. Elle accorde une aide financière en échange de l'abandon de la culture du maïs dans les rotations de cultures, de la mise en place de bandes enherbées le long des rivières et des fossés, du maintien des prairies, de la couverture hivernale des sols, de la réduction des doses d'engrais et de pesticides. Ceux qui passent en agriculture biologique sont assurés d'avoir un débouché. C'est gagné pour la zone rapprochée du captage, les teneurs en nitrates et pesticides baissent progressivement. Mais son bassin d'alimentation s'étend sur 3 150 hectares agricoles qui se partagent entre grandes cultures, vigne, polyculture et élevage. Les rivières y sont polluées par les pesticides et les nitrates. Sans réaction, il faudra traiter un jour.

Alors le service des eaux reprend son bâton de pèlerin. Les zones les plus sensibles sont identifiées, les mesures à prendre aussi. «Notre objectif, c'est l'agriculture biologique, elle a fait ses preuves, mais les exploitants ne passent pas du jour au lendemain du conventionnel au bio, souligne Jacques Lançon, élu en charge du développement durable. Il y a des paliers à franchir, réduire les doses d'intrants chimiques, travailler moins le sol, faire des rotations diversifiées de cultures, des couverts hivernaux pour piéger les nitrates, ce sont des avancées. On les accompagne financièrement et techniquement avec un dispositif de mesures agro-environnementales, car protéger la ressource en eau, c'est essentiel du point de vue de la santé, de l'environnement et des finances.» De fait, jusqu'à présent Lons-le-Saunier a réussi à éviter les traitements de potabilisation. Le prix de l'eau reste maîtrisé, à 2,76 € TTC/m<sup>3</sup> en 2013, dont 2,3 centimes/m<sup>3</sup> affectés à la protection de la ressource. Raisonnable et plus durable qu'une usine de traitement.



VILLE DE LONS-LE-SAUNIER



Enherbement des vignes bio (à g.) et engrais vert en interculture pour réduire les apports d'intrants.

décrypte Sylvain Victor, chef du service ressources en eau et agriculture de cette agence, c'est que notre action et nos aides vont parfois à l'encontre des incitations financières de la PAC, alors que la protection de l'aire d'alimentation des captages passe par une agriculture moins chimique comme l'agriculture biologique. On est clairement dans un conflit d'usage entre la protection de la ressource pour l'alimentation en eau potable et l'agriculture intensive.» Il précise: «Notre système agro-industriel intensif est cohérent mais pas adapté à la protection de la ressource en eau >>>

## CAPTAGES D'EAU POTABLE

## Des aires à préserver

Le captage prélève l'eau dans un cours d'eau ou une nappe souterraine. Pour éviter qu'il soit pollué, il faut protéger son aire d'alimentation, c'est-à-dire les surfaces recevant l'eau qui viendra l'alimenter. Les nitrates et les pesticides contaminent cette ressource en eau par

ruissellement quand il s'agit d'eaux superficielles, par infiltration dans les sols dans le cas des eaux souterraines. Les superficies à protéger peuvent aller de quelques centaines d'hectares à plus de 10 000 hectares, avec des zones plus stratégiques que d'autres.

» sur les aires de captage. L'agence vient en appui des actions à mener et les finance, cependant la prévention reste à l'initiative de la commune, du syndicat d'eau. Nous n'intervenons que s'il y a une volonté d'agir localement.»

### Les résistances sont fortes

Et elle manque parfois cruellement. L'UFC-Que Choisir de la Vienne (86) peut en témoigner, elle qui a déposé plainte. En cause, la pollution du captage de Chauvigny par les pesticides et la non-conformité de l'eau distribuée. «LARS (Agence régionale de santé) a donné l'alerte sur les dépassements de normes dès 2011, l'eau potable était à nouveau non conforme en 2013. Une unité de traitement a été mise en place et le préfet a accordé une dérogation qui augmente les teneurs en pesticides tolérées dans la ressource. C'est un aveu d'échec total des mesures

## Une politique agricole commune peu compatible avec l'eau potable

mises en place contre les pollutions agricoles dans les périmètres de protection du captage, dénonce Frédéric Siuda, président de l'UFC-Que Choisir locale. Dans le sud du département, 15 millions d'euros vont être investis dans le curatif, avec une unité de traitement contre les nitrates et les pesticides. Pour le contribuable consommateur c'est la double peine. Il finance des mesures préventives inefficaces et des usines de traitement.»

Pas de doute, les résistances sont fortes. Pour que cela bouge, il faut une vraie volonté des élus locaux. Pas encore généralisée, elle existe néanmoins avec l'acquisition foncière à proximité de captages, le soutien à l'évolution des pratiques agricoles, parfois même à la conversion en bio. «On a eu des programmes Ferti mieux et Phyto moins,



PNR AVESNOIS

Le parc naturel régional de L'Avesnois (59) s'est fixé un objectif de 30% d'agriculture biologique.

sans résultats probants, constate Sylvain Roumeau, chargé de la protection de l'eau à la Fnab (Fédération nationale d'agriculture biologique). Des collectivités locales ont compris que l'agriculture raisonnée ne suffit pas, qu'il fallait changer de braquet. On anime un réseau de douze territoires pilotes qui ont décidé de développer l'agriculture biologique dans les zones d'alimentation des captages où les pollutions par les nitrates ou les pesticides sont importantes. Les leviers d'action on les connaît, il y a l'acquisition foncière et les échanges de parcelles dans le périmètre le plus sensible, l'accompagnement des agriculteurs dans le changement des pratiques agricoles, la garantie de débouchés de proximité, les aides incitatives. Le plus difficile, c'est d'enclencher une dynamique avec le monde agricole, de lever les freins psychologiques.» Pas simple, mais des avancées sont à noter. Dans le Nord, par exemple, le parc naturel de l'Avesnois a inscrit un objectif de 30% de bio sur son territoire, et même 90% dans ses zones de captage. Autour de Niort (79), les grandes cultures ne sont pas un terrain très propice à la bio, mais de 4,7% en 2010, la surface agricole en bio frôle désormais les 10% dans la vallée de la Courance. Avec deux captages classés prioritaires, l'agglomération de Valence (26) s'est lancée aussi, elle est à 14% de surfaces agricoles en bio ou en conversion. Même la Picardie s'y met. Dans l'Oise, le pays du Clermontois encourage la conversion au bio en dépit des préjugés bien ancrés dans ce territoire de grandes cultures. Globalement, le passage au bio demeure limité, et si les incitations à des pratiques agricoles moins polluantes se multiplient, elles restent souvent insuffisantes pour stopper la dégradation de la ressource. «En Bretagne, l'amélioration a été rapide sur les captages qui faisaient l'objet d'un contentieux européen, relève Gilles Huet, le délégué général d'Eau et Rivières de Bretagne. C'est parce qu'on a associé de fortes contraintes réglementaires à des aides financières aux exploitants sur leurs bassins versants. Sinon les agriculteurs réagissent avant tout aux signaux économiques que la PAC leur envoie. Sans sa mise en cohérence avec la politique de l'eau, la course infernale entre pollution et dépollution risque de continuer.» Il est vrai qu'une réforme en profondeur de la PAC n'est pas à l'ordre du jour. ♦

### À MUNICH

## L'eau n'est pas traitée

Dans la ville allemande de Munich, capitale de la Bavière, les 1,4 million d'habitants sont alimentés par une eau du robinet non traitée. Difficile d'y croire tant la pollution de la ressource nous oblige à multiplier les traitements de potabilisation. Mais, à Munich, on a préféré anticiper. Au début des années 90, la teneur en nitrates passe de 2 à 15 mg/l. Un taux qui n'aurait pas fait broncher en France tant il est éloigné du seuil limite de 50 mg/l. Mais dans la métropole bavaroise, cela suffit à déclencher le branle-bas de combat. «Stopper la progression» devient le mot d'ordre du service des eaux. Et l'action suit. La pression foncière est trop forte pour que

l'achat de terres soit possible. La ville décide de subventionner la conversion des exploitants à l'agriculture bio. Avec 150 agriculteurs qui participent au programme, 3500 hectares de l'aire d'alimentation du captage passent de l'agriculture conventionnelle au bio. Outre les aides à l'hectare, Munich engage des partenariats, garantit des débouchés commerciaux aux productions. Les résultats sont probants. La teneur en nitrates de l'eau distribuée est aujourd'hui nettement inférieure à 10 mg/l. Financièrement, le soutien de la municipalité à l'agriculture biologique a un coût. Mais la facture demeure très inférieure à celle du traitement de l'eau.